



DEMANDE D'ENGAGEMENT CHAMPIONNAT

INTENTION DE PARTICIPATION AUX EPREUVES 2026

- | | |
|---|---|
| ☐ PAU ARNOS 18 et 19 AVRIL | ☐ MAGNY COURS 14, 15 et 16 MAI |
| ☐ LEDENON 20 et 21 JUIN | ☐ NOGARO 5 et 6 SEPTEMBRE |
| ☐ VAL DE VIENNE 3 et 4 OCTOBRE | ☐ DIJON 24 et 25 OCTOBRE |
| ☐ LE MANS 7 et 8 NOVEMBRE | |

PILOTE

Date de naissance : Groupe sanguin :

Nom et prénom : N°Licence / N°ASA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Signature :

Tel. Portable :

E-mail :

VOITURE

N° transpondeur :

Marque / Type :

Année : Cylindrée :

Les demandes d'inscription annulées par les concurrents ne seront pas remboursées. Les signataires reconnaissent et certifient sur l'honneur l'exactitude des déclarations de ce document et s'engagent à respecter les règlements sportifs, techniques et les équipements de sécurité obligatoire de ce Trophée de la FFSA

ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT

Droits annuels : pilote seul 380 € TTC ou double monte 570 € TTC

- par chèque à l'Ordre de NOGARO SPORT accompagné de la demande d'engagement à l'adresse suivante – 1263 route de la Chapelle – 32110 NOGARO
- par virement SARL GOSSMIC IBAN FR76 1690 6002 4087 0207 4435 764
BIC : AGRIFRPP869 et demande d'engagement par mail nogarosport32orange.fr



Charte d'adhésion à la SUPERBERLINE 2.0

SUPERBERLINE 2.0 est un championnat basé sur les berlines 2.0 des années 1990 d'inspiration BTCC anglais.

L'équité sportive, le plaisir de piloter, la sécurité, la fiabilité, et la maîtrise des coûts sont les bases de la SUPERBERLINE 2.0.

Pour participer à ce championnat, le concurrent doit être à jour de sa cotisation et être en possession d'une Superberline 2.0 conforme en tout point au règlement technique.

Droit d'inscription au championnat : 380 euros TTC annuel ou 70 € TTC par course si deuxième pilote : 190 euros TTC annuel ou 35 € TTC par course (voir règlement sportif)

Droit d'engagement à la course : se référer aux engagements disponibles sur superberline2l.fr

En adhérant à la SUPERBERLINE 2.0 le concurrent **s'engage à respecter les règlements sportifs et techniques sans réserve et dans leur intégralité**. Il s'engage également à avoir en toute circonstance un esprit sportif, d'entraide et à avoir une attitude responsable et respectueuse envers l'autorité sportive et les autres concurrents.

Tout adhérent ne respectant pas les principes et l'éthique de la SUPERBERLINE, à travers son attitude, ses actions ou ses propos, pourra, selon la gravité de l'acte, être exclu temporairement ou radié définitivement. Cette décision, sans appel possible, interviendra après délibération du bureau et après que le mis en cause se soit défendu.

Je déclare avoir pris connaissance de cette charte et à la respecter sans réserve.

Droit à l'image :

☐ En cochant cette case, je refuse conformément aux dispositions relatives au droit à l'image que NOGARO SPORT fixe, reproduise et communique au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises durant le meeting.

Nom :

Prénom :

Signature :

NOGARO SPORT

1263 route de la Chapelle

32110 NOGARO